

ANVI-ASDEVILM

Association nationale des victimes de l'immobilier

Communiqué de presse

Paris, le 23 avril 2013

Affaire Apollonia

Les victimes demandent la levée du secret de l'instruction pour mettre fin aux saisies bancaires

L'essentiel : L'Asdevilm-ANVI vient d'écrire à la Garde des Sceaux pour demander la levée du secret de l'instruction dans l'affaire Apollonia. Une procédure qui permettra aux victimes d'utiliser le dossier pénal, accablant pour les banques mises en examen, et ainsi se défendre face aux saisies menées au moyen de faux par ces dernières à leur encontre. « Nous voulons mettre fin à la double peine qui consiste à saisir les biens pour lesquels nous avons été une première fois escroqués », indique le président de l'association Claude Michel.

Avec un préjudice initial estimé à plus d'un milliard d'euros, l'affaire Apollonia demeure la plus importante escroquerie immobilière et financière que la France ait jamais connue. Le dossier fait l'objet d'une instruction pénale entamée il y a désormais 5 ans. Des mises en examen ont été prononcées non seulement contre des responsables de la société de commercialisation immobilière Apollonia, mais aussi à l'encontre de cinq notaires, d'une quinzaine de cadres dirigeants et directeurs de banques et même d'une banque (BPI, filiale du Crédit Immobilier de France) en tant que personne morale, un fait judiciaire rarissime. Cette mise en examen pour escroquerie en bande organisée a été confirmée en décembre 2012 par la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Quatre autres banques, (CIFD, CIFRAA, Crédit Mutuel de l'Etang de Berre, Crédit Mutuel Méditerranéen) initialement mises en examen, demeurent à ce jour placées sous statut de témoin assisté dans le cadre de l'affaire. La cour d'appel a demandé un complément d'information et l'Asdevilm s'est pourvue en cassation quant à cette requalification.

Pendant l'instruction pénale, certaines de ces banques poursuivent leurs propres victimes devant **des juridictions civiles**, en leur réclamant des créances qu'elles savent ne pouvoir être honorées : l'escroquerie, qui a impliqué jusqu'à cinq banques différentes sur un même dossier d'emprunt, laisse ces familles financièrement exsangues, confrontées à des taux d'endettement record. Ces poursuites

ANVI-ASDEVILM

Association nationale des victimes de l'immobilier

sont effectuées en faisant usage de faux, sur la base de dossiers biaisés, dans lesquels les établissements bancaires indiquent avoir respecté les règles d'attribution de prêts immobiliers. Or, le dossier pénal, auquel les parties civiles ont accès, prouve qu'il n'en est rien : les règlements et la loi Scrivener, qui ont vocation à protéger les emprunteurs, ont été violés par les banques à de multiples reprises, de manière systématique.

Toutefois, le secret de l'instruction ne permet pas d'utiliser le contenu de ce dossier, riche de 70 000 pages, au sein duquel les témoignages de cadres bancaires sont accablants pour leurs établissements. Ces derniers peuvent dès lors continuer à procéder à des saisies de biens, de résidences principales, de comptes bancaires, meubles, revenus... entraînant des situations toujours plus dramatiques pour les victimes et leurs familles.

C'est pourquoi l'Asdevilm vient d'écrire à la Garde des Sceaux Madame Christiane Taubira, pour demander la levée du secret de l'instruction sur les pièces du dossier pénal, ce qui permettrait aux victimes d'être en mesure de se défendre face aux banques (lire extraits ci-après).

« Guidées par la recherche d'un profit maximal, des banques ont violé la loi Scrivener à des centaines de reprises, et fait usage de faux pour financer les emprunts Apollonia. Les très nombreux témoignages de cadres et dirigeants de banques relevés dans le dossier pénal ne laissent aucun doute sur ce point. Mais alors que des indices graves de leur participation à une escroquerie en bande organisée existaient, ou même que des mises en examen et des incarcérations étaient prononcées, elles n'ont ensuite pas hésité à s'acharner sur leurs victimes en faisant usage de faux pour pouvoir les saisir. Aujourd'hui, nous souhaitons pouvoir enfin nous défendre en utilisant les pièces du dossier pénal dans le cadre de ces procédures civiles, pour des procès équitables. C'est le sens de notre démarche auprès de la Garde des Sceaux pour demander la levée du secret de l'instruction », indique Claude Michel, président de l'Asdevilm-ANVI.

La lettre adressée à la Garde des Sceaux (extraits)

(...) Eu égard aux dispositions des articles 6-1 et suivants de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, des articles 1134 du Code civil, des articles 10 et suivants du Code de Procédure civile, nous vous demandons, Madame la Garde des Sceaux, de bien vouloir autoriser les parties civiles, dont nous tenons la liste à votre disposition, à utiliser les documents contenus dans le dossier pénal, dont vos services voudront bien envoyer une copie à chacun, afin d'assurer leur défense dans le cadre des procédures civiles qu'elles subissent.

Vous avez là, Madame la Ministre, une occasion unique de débloquent la situation de centaines de vos concitoyens floués, en levant le secret de l'instruction sur l'ensemble des pièces du dossier de l'instruction pénale.

Si vous en décidiez ainsi, ils pourraient enfin utiliser les pièces accablantes qu'il comporte pour prouver la mauvaise foi des intermédiaires et desserrer l'étau financier qui les enserre ; ils pourraient enfin envisager une nouvelle étape dans leur vie.

Connaissant votre attachement aux droits de l'homme, nous savons que nous pouvons compter sur vous pour que l'équilibre de la justice soit respecté par le biais de procès équitables et respectueux des victimes.

Avril 2013

5 ans d'affaire Apollonia

questions à Claude Michel, président de l'Asdevilm

L'instruction de l'affaire Apollonia est maintenant ouverte depuis 5 ans, quel est l'état d'esprit des victimes que vous représentez ?

« Notre détermination est entière pour obtenir réparation. Les 350 familles unies au sein de l'Asdevilm font bloc. Lors de notre assemblée générale fin mars 2013, un vote a été organisé pour consulter chaque adhérent sur sa volonté de poursuivre l'action judiciaire. Pas une voix n'a manqué : tous, à l'unanimité, sont prêts à aller jusqu'au bout de la procédure. Une procédure qui, il est vrai, dure maintenant depuis 5 ans. Nous le disons haut et fort : « 5 ans, ça suffit ». Il devient impératif que la justice mette de réels moyens pour faire toute la lumière sur cette escroquerie d'une ampleur inédite. L'instruction doit être poursuivie jusqu'à son terme sans laisser de zones d'ombre. »

Avez-vous reçu de nouveaux soutiens d'élus dans votre action ?

« Les soutiens des élus sont très nombreux, des contacts ont été pris partout en France avec des députés pour leur expliquer les mécanismes de l'affaire et leur exposer nos attentes. Il est important de préciser que notre association est totalement apolitique, car il est bien évident que notre combat n'appartient à aucun camp ou formation. Au-delà de notre affaire, nous agissons pour que les lois qui protègent les emprunteurs soient respectées, que les contrôles soient renforcés, et éviter ainsi qu'un pareil scandale immobilier, notarial et bancaire puisse se reproduire. Pour cela, nous voulons nous faire entendre de tous les élus, quelle que soient leurs convictions et appartenances : par-delà ce scandale, c'est bien de la protection de tous les citoyens dont il s'agit. »

L'affaire Apollonia en chiffres

- **1000 victimes** de la plus grande escroquerie immobilière et financière de France
- **350 familles** regroupées au sein de l'ASDEVILM pour obtenir réparation
- **Un milliard d'euros** de préjudice initial
- **Des centaines de vies brisées** par un surendettement massif
- **32 mises en examen et 15 statuts de témoin assisté** à début 2013
- **13 mises en examen et 7 statuts de témoin assisté** pour les seuls responsables d'établissements bancaires et de crédit : le plus important dossier pénal bancaire que la France ait jamais connu.
- **Des banques ont été mises en examen en tant que personne morale : une première judiciaire en France.**

Pour tout savoir sur l'affaire Apollonia et ses mécanismes, consultez le dossier de presse de l'ANVI-ASDEVILM.

L'affaire Apollonia en synthèse

L'affaire Apollonia constitue la plus grande escroquerie immobilière et financière que la France ait jamais connue. Le montant total du préjudice initial pour ses victimes s'élève à plus d'un milliard d'euros, soit à titre de comparaison **plus de 300 fois** le montant évoqué dans l'affaire désignée comme « La Madoff de Touraine » fin 2011. Dans l'échelle de valeur, on se rapproche en réalité de l'affaire Kerviel, qui a fait vaciller le système bancaire français...

Cette affaire, d'une ampleur inédite, a provoqué le surendettement massif de particuliers jusqu'à 8 millions d'euros pour certains d'entre eux. Elle implique toute une chaîne d'intervenants : non seulement le commercialisateur immobilier Apollonia, mais aussi des promoteurs, des études de notaires, un cabinet d'expert-comptable, des courtiers en prêt immobilier et enfin des banques qui ont à ce jour une quinzaine de collaborateurs mis en examen. Après 5 ans de procédure, le nombre de mises en examen s'élève à fin 2012 à 32, dont 13 ex dirigeants, cadres, directeurs de banques ou courtiers en prêts immobiliers. En décembre 2012, la BPI, filiale du Crédit Immobilier de France, a vu sa mise en examen pour *escroqueries en bande organisée* confirmée en appel. Le CIFRAA, le CIFD, le Crédit Mutuel Méditerranéen et le Crédit Mutuel de l'Étang de Berre sont placés sous statut de témoin assisté. L'ASDEVILM – ANVI s'est pourvue en Cassation.

Malgré les mises en examen de leurs collaborateurs, des établissements tels que Crédit Mutuel Méditerranéen, le crédit Mutuel de l'Étang de Berre (CMEB), CIFRAA, GE Money Bank, ou encore BPI poursuivent des saisies à l'encontre de leurs propres victimes, alors même que les faits leur ont été dénoncés et qu'ils ont accès au dossier d'instruction en tant que partie civile.

Ce qui était « l'affaire Apollonia » devient au fil des années et des révélations apportées par les cadres bancaires entendus par la justice, « le scandale bancaire de l'affaire Apollonia ».

Le montant d'un milliard d'euros peut paraître abstrait. Très concrets sont en revanche les ravages provoqués au sein de familles qui pensaient préparer leur retraite. Ces victimes, regroupées au sein de l'ANVI-ASDEVILM, demandent aujourd'hui réparation au nom des terribles drames humains qu'elles ont connu et connaissent encore. Leur situation financière, les saisies, les pressions exercées ont conduit un grand nombre à la dépression, à des vies de famille anéanties, à des maladies graves, à des hospitalisations de longue durée, et même à des invalidités totales et définitives...

« Un scandale bancaire d'une ampleur nationale, aux conséquences dramatiques mettant en cause les plus grandes enseignes bancaires. Le législateur a mis en place des dispositifs de protection, nous exigeons le respect de ces lois et règlements et demandons que des sanctions soient prises. Nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour éviter à d'autres de vivre un pareil drame. Plus jamais ça ! »

Claude Michel, président de l'Asdevilm